

**Séance Plénière du Conseil d'Alsace
15 décembre 2025**

**AMENDEMENT - POUR QUE CESSE L'OPACITÉ
AUTOUR DU PROJET EUROPA VALLEY**

**Rapport N°CD-2025-5-2-1
N° applicatif 13953**

Exposé sommaire: Nous apprenons par la presse la tenue d'une réunion secrète concernant le devenir du projet Europa Valley. Celle-ci s'est tenue le 7 juillet, la Collectivité européenne d'Alsace y a pris part, aux côtés d'autres décideurs, de l'entrepreneur allemand Mack porteur du projet et de ses actionnaires. Si un compte-rendu des échanges a été réalisé, celui-ci est gardé secret. Ces échanges se tiennent en dehors de tout cadre d'expression démocratique, dans le dos des alsaciens. Rappelons que la CeA a déjà financé une étude réalisée par l'ADIRA, pour un montant de 260.000 euros. Une étude qui a confirmé que ce projet n'avait pas de caractère d'intérêt général, constat partagé par l'ensemble des parties prenantes de cette étude : communautés de communes, région, CeA, Préfecture.

Nous demandons la communication du compte-rendu de la réunion du 7 juillet 2025 auquel la CeA a pris part. **Nous exigeons la plus grande transparence.** Nous demandons à ce que tout financement et toutes dépenses directes ou indirectes en lien avec le projet Europa Valley, notamment via l'ADIRA, soit soumis au Conseil d'Alsace.

Amendement:

AJOUTER (page 2) après : "L'engagement de la Collectivité européenne d'Alsace en faveur de l'attractivité et du tourisme s'élèvera à hauteur de 9,6 M€ en 2026, en baisse par rapport à 2025."

La phrase suivante:

"la Collectivité européenne d'Alsace rendra compte de manière régulière des réflexions en cours sur le Projet Europa Vallée. Tout financement et toutes dépenses directes ou indirectes en lien avec projet, notamment via l'ADIRA, devra être soumis au Conseil d'Alsace.

Amendement déposé par **Madame Ludivine QUINTALLET** pour le collectif des élu·es écologistes et communiste.

